



ARRETE DU MAIRE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE PRIGNAC ET MARCAMPS

ARRETE A202468

OBJET : REMPLACEMENT DE POTEAUX TÉLÉCOM

Le Maire de la Commune de Prignac et Marcamps

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route et notamment l'article R 411-8
Vu la demande du 13/12/2024 de la STE DA SOLUTIONS, domiciliée 13 avenue d'Aygu, 26200 MONTELMAR, représentée par Monsieur Andrée DIOGO, de réaliser des travaux sur la commune;

CONSIDERANT que les travaux auront lieu à partir du 01/01/2025 pour une durée de 365 jours calendaires;

CONSIDERANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée ;

ARRÊTÉ

Article 1 :

Dans le cadre des travaux de remplacement de poteaux télécom, les travaux effectués sur l'ensemble de la commune feront l'objet d'un empiètement sur chaussée avec une largeur de voie maintenue de 2 mètres, alterné manuellement à compter du 01/01/2025 pour une durée de 365 jours calendaires.

Article 2 :

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone des travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de vitesse à 50km/h
- Interdiction de dépasser
- Interdiction de stationner

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à

- Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Bourg
- Monsieur le Responsable de la société DA Solutions

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait à Prignac et Marcamps, le 16/12/2024

Le Maire
Francis BÉRARD